

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°19/2013****OBJET : ACQUISITION TERRAIN SUR PARCELLE AN n°5 POUR  
PROGRAMME D'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoirs	: 2
Votants	: 19

**SÉANCE DU 22 MAI 2013**

L'an deux mille treize, le mercredi vingt-deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Maurice ELSTUB, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Françoise RICORD qui a donné pouvoir à Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Isabelle TOSELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien BALZANI

Madame Aline Zani, Adjointe aux Affaires Sociales, rapporteur, rappelle qu'un programme de logements en accession sociale à la propriété comportant 48 logements est en cours de préparation depuis plusieurs mois. Cette opération favorisera l'accès à la propriété en proposant des logements en Prêt Social à la Location-Accession (PSLA), et d'autres à un prix de vente encadré.

Le programme est situé sur une zone gabaritaire Uma, à cheval sur la parcelle communale AN n°20 et sur une partie de la parcelle départementale AN n°5.

Le Département a émis un avis favorable pour la division de la parcelle AN n°5 et la vente à la Commune de 757 m<sup>2</sup> de terrain, évalué le 6 mars 2013 par France Domaine à 52 415€.

Madame l'Adjointe précise que cette vente va être soumise prochainement à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général des Alpes Maritimes.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce également sur cette vente.

L'exposé de l'Adjointe, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE D'ACQUERIR** un terrain d'une surface de 757 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle départementale cadastrée AN n°5 pour une valeur de 52 415€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés ou administratifs correspondant à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le